

affiche le 16.4.2021

 <p>DEPARTEMENT MEURTHE MOSELLE</p>	<p>COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE LAGNEY</p> <p>SEANCE DU 17 MARS 2021</p>
---	---

La commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de LAGNEY s'est réunie le 17 mars 2021 à 09h30 en mairie, sous la présidence de monsieur Claude BESANÇON.

Il est précisé qu'en raison de la situation sanitaire actuelle et des mesures qui l'accompagne, seuls les membres titulaires de la commission communale ont été convoqués. Les suppléants des titulaires, qui ont informé de leur impossibilité de participer à la réunion, ont été convoqués.

MEMBRES	Titulaire	Suppléant	Présent	Voix délibérative	Excusé
Monsieur Claude BESANCON Commissaire Enquêteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Bernard CHENOT Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques MATHIEU Conseiller Municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Laurent PERRETTE Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Logan MATHIOT Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Colette LANTERNE Propriétaire Foncier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Pascal CHENOT Propriétaire Foncier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Bertrand LULEWICZ Propriétaire Foncier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Yvonne PETITFOUR Propriétaire Foncier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Denis MARCHAL Propriétaire Foncier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Julien MARIN Exploitant Agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Eric FLOQUET Exploitant Agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Henri SOYER Exploitant Agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Gérard OESCH Exploitant Agricole	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Joël LABUSSIÈRE Exploitant Agricole	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Corinne LALANCE Conseillère Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jean LOCTIN Conseiller Départemental	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Monsieur Claude NOEL PQPN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge MITTAUT PQPN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Damien AUMAITRE PQPN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Bernard BRODIER PQPN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Claude GUILLERME PQPN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Gérald SEGALT PQPN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Christophe BOUHOVI Finances Publiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur José LOUBEAU I.N.A.O	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Anne PHILIPCZYK Représentant du PNRL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Corinne BRUNELOT Fonctionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Mathieu KEYSER Fonctionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Laetitia AUBERTIN Fonctionnaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Fanny BECKER Fonctionnaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur GIRARD Géomètre			<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Claude MAURY Atelier des Territoires			<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Lisa SALMON Atelier des Territoires			<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Laurent GODE PNRL			<input checked="" type="checkbox"/>		

Monsieur Claude BESANÇON, président, ouvre la séance à 09h40 et constate que les conditions nécessaires pour délibérer valablement, en application de l'article R. 121-4 du code rural et de la pêche maritime sont remplies. Le quorum est atteint, le nombre de votants est de 14.

Le secrétariat de la C.C.A.F de LAGNEY est assuré par madame AUBERTIN Laetitia, agent du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Ordre du jour : présentation de l'étude environnementale complémentaire

Pour rappel, l'objet de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Lagney est l'amélioration de l'organisation foncière du coteau et de la périphérie du village, ainsi que des conditions d'exploitation des agriculteurs, arboriculteurs et maraîchers présents dans le périmètre de l'opération.

Ces inventaires complémentaires ont été rendus nécessaires afin de compléter ceux de 2014.

Des inventaires complémentaires des habitats naturels et des espèces végétales et animales, ciblant notamment des secteurs à enjeux environnementaux identifiés dans l'arrêté préfectoral définissant les prescriptions environnementales du 10/11/2016, ont été menés par le Bureau d'études « Atelier des Territoires ».

L'objectif de cette étude est d'affiner les inventaires faune/flore, notamment sur les zones sensibles, afin de mieux connaître les enjeux et de permettre d'adapter plus finement le projet parcellaire au maintien des systèmes prairiaux et de vergers semi-ouverts dans le périmètre d'aménagement.

L'étude complémentaire est présentée par Lisa SALMON, chargée d'études à l'Atelier des Territoires.

Les inventaires ont été réalisés sur toute l'année 2020 et sur l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement foncier.

1 – OCCUPATION DU SOL

Les inventaires réalisés ont permis la mise à jour de l'occupation des sols et de l'importante mosaïque de paysages présente sur le périmètre :

- nombreux vergers familiaux (plus ou moins entretenus, voire abandonnés) autour du village et vergers productifs situés dans 3 secteurs (à l'ouest du village, au nord du village et à l'extrémité du périmètre d'aménagement) ;
- quelques parcelles sont occupées par l'activité de maraîchage à l'ouest du périmètre (à noter que peu de terres labourées sont présentes sur le périmètre) ;
- les prairies (pour la plupart considérées comme remarquables) occupent une part importante du territoire, notamment à l'ouest. Des prairies de fauche sont également présentes sur le périmètre, ainsi que des pâtures localisées aux alentours de l'exploitation agricole ;
- une bande forestière qui borde le périmètre au sud (majoritairement hêtraie neutrophile dans la pente) et des boisements de recolonisation sur des parcelles à l'abandon ;
- de nombreuses mares et étangs accueillant une grande diversité d'amphibiens ;
- de nombreuses haies et bosquets, répartis sur l'ensemble du périmètre, jouent le rôle de corridors écologiques.

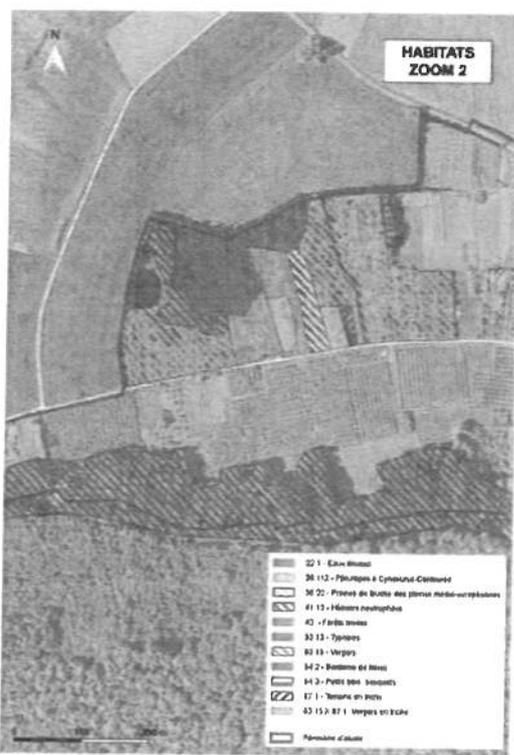
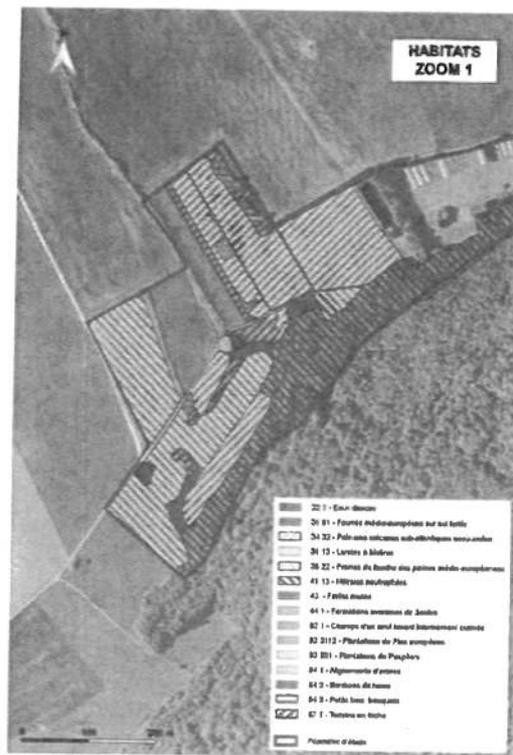
2 – HABITAT BIOLOGIQUE

Si la zone d'étude ne comporte pas de zone classée Natura 2000, le périmètre d'étude est intégré à plusieurs espaces naturels remarquables : la ZNIEFF « Gîtes à chiroptères d'Ecrouves à Lagny », la ZNIEFF « Côtes du Toulais », la ZNIEFF « Zones humides et forêt de la Woèvre », l'Espace Naturel Sensible « Etangs et prairies au sud de la forêt de la Reine » et le Parc Naturel Régional de Lorraine.

La cartographie des habitats biologiques suivante localise les 5 secteurs remarquables identifiés (zooms développés ci-après) qui ont fait l'objet de relevés floristiques :



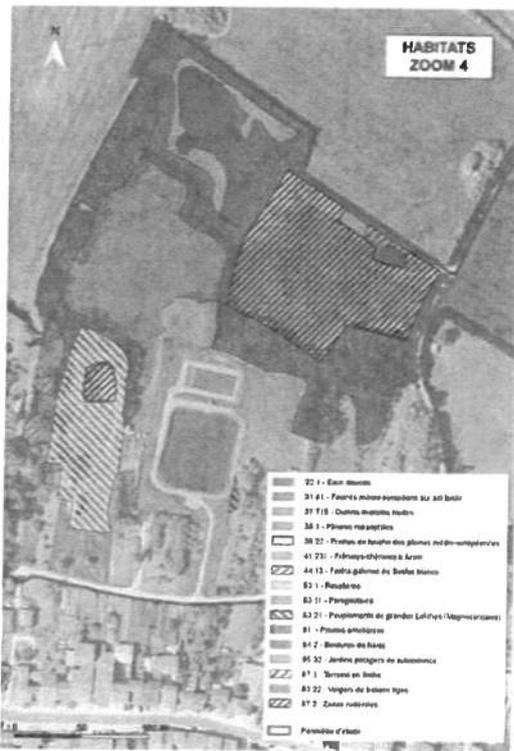
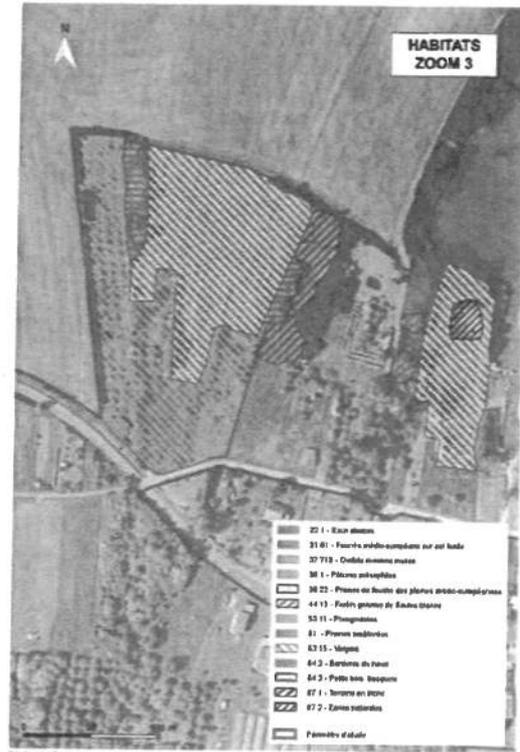
Zoom 1 : secteur principalement prairial occupé par des pelouses calcaires présentant de nombreuses espèces végétales patrimoniales d'intérêt communautaire et déterminants de ZNIEFF de niveau 2 et 3. Des haies, bosquets mares et ripisylve viennent enrichir ce secteur. Ces pelouses sèches de fauche possèdent une structure type prairie.



Zoom 2 : secteur principalement occupé par un boisement mixte composé de diverses essences d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF de niveau 2 et 3 (dont une chênaie exploitée à proximité de l'étang), des vergers à l'abandon, des prairies et des pâtures. Ce secteur présente également une grande diversité d'espèces végétales dont une espèce protégée en Lorraine.

Zoom 3 : secteur principalement occupé par une grande prairie de fauche, composée de diverses espèces végétales d'intérêt communautaire et déterminants de ZNIEFF de niveau 3, et comportant de nombreux éléments boisés tels que haies, bosquets et fourrés.

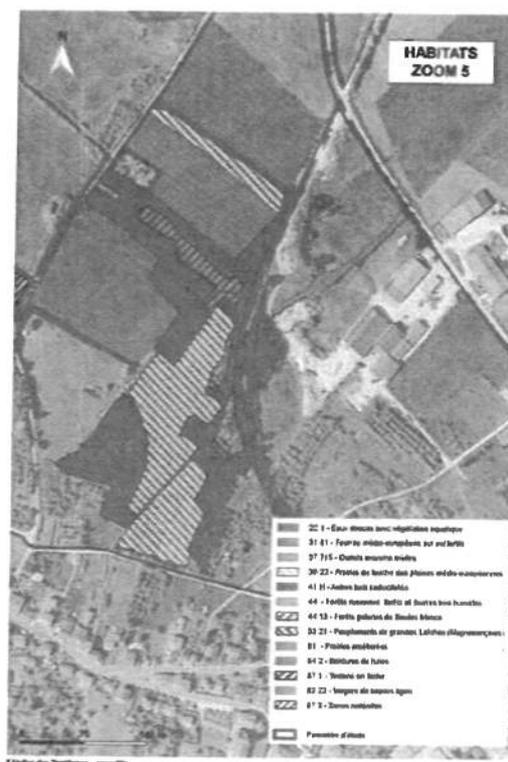
Un secteur humide occupé par des espèces, également d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF de niveau 2 et 3



Zoom 4 : ce secteur a été identifié dans l'arrêté préfectoral définissant les prescriptions environnementales comme « zone à enjeu majeur à préserver en priorité », notamment une prairie remarquable qui correspondrait plutôt à une prairie limitrophe hors périmètre d'aménagement. Sur le secteur identifié, se situe en fait une jachère ayant peu d'intérêt floristique, si ce n'est en bordure avec l'observation d'un pied de cumin des prés.

Par contre, l'étang présent sur la zone est bordé par une roselière et les haies et bosquets occupée par des espèces végétales classées déterminant de ZNIEFF de niveau 2 et 3.

Zoom 5 : secteur principalement occupé par une prairie de fauche récente d'intérêt communautaire et déterminant ZNIEFF de niveau 3. Un ensemble humide se situe à l'est des prairies comportant des espèces végétales d'intérêt communautaire et déterminant ZNIEFF de niveau 2 et 3. Le plan d'eau (postérieur à 2007) accueille de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF de niveau 3.



3 – FLORE PATRIMONIALE

11 espèces de plantes patrimoniales ont été recensées au sein du périmètre de l'opération, parmi celles-ci :

des plantes protégées :

- 2 espèces protégées en Lorraine (l'ophioglosse commun et la scabieuse des prés) et déterminantes de ZNIEFF de niveau 3 en Lorraine ;
- 1 espèce protégée dans le département de Meurthe-et-Moselle (l'Ophrys abeille) par arrêté préfectoral réglementant la cueillette des certaines plantes sauvages.

d'autres espèces déterminantes en Lorraine :

- 2 espèces déterminante de ZNIEFF de niveau 2 et classées à la liste rouge régionale des espèces quasi menacées (l'orchis bouffon et la serratule des teinturiers) ;
- 6 espèces déterminantes de ZNIEFF de niveau 2 et 3 (la succise des prés, l'orchis de Fuchs, le lotier à gousses carrées, la molinie élevée, le fenouil des chevaux et la laîche tomenteuse).

Il est à noter qu'un secteur en particulier regroupe à lui seul de nombreuses espèces patrimoniales, comme indiqué sur la cartographie.



4 – HERPETOFAUNE

Les amphibiens :

8 espèces, toutes déterminantes de ZNIEFF en Lorraine et protégées au niveau national, ont été recensées sur le territoire qui compte 19 points d'eau de tailles différentes : le triton alpestre, le triton palmé, le triton ponctué, le triton crêté, le sonneur à ventre jaune, le crapaud commun, la rainette verte et la grenouille commune. A noter que le niveau d'enjeu est élevé pour le triton crêté et le sonneur à ventre jaune.

L'importance et la diversité des points d'eau, la richesse de la mosaïque d'habitats expliquent la diversité des espèces d'amphibiens sur la zone d'étude.

Les reptiles :

4 espèces, toutes déterminantes de ZNIEFF en Lorraine et protégées au niveau national, ont été observées : l'orvet fragile, le lézard des souches, le lézard vivipare et la couleuvre helvétique. A noter que le lézard des souches figure dans la liste rouge Lorraine des espèces menacées de disparition.

Les milieux les moins favorables, principalement composés de cultures, sont situés au nord du périmètre d'aménagement.

5 – AVIFAUNE

Les prospections à vue et à l'ouïe ont permis de connaître de façon relativement complète la richesse spécifique totale du site. 77 espèces d'oiseaux, dans l'aire d'étude et ses abords immédiats, ont été recensées. Parmi elles, 3 ne présentent pas de statut de nidification au sein de l'aire d'étude (le héron cendré, le milan royal et le corbeau freux).

Ce nombre important d'espèces s'explique par l'importance de la superficie du périmètre ainsi que par sa diversité d'habitats qui répondent aux exigences écologiques d'une large gamme d'espèces.

Parmi les 74 espèces potentiellement nicheuses, 58 sont protégées au niveau national, tout comme leurs sites de reproduction et leurs aires de repos. 29 espèces pouvant être qualifiées de remarquables ont été recensées :

→ dans les milieux semi-ouverts (friches, haies, fourrés ...) : des espèces communes (la fauvette grisette, la fauvette babillarde, l'hypolaïs polyglote...), des espèces vulnérables (le bruant jaune, la linotte mélodieuse, l'alouette lulu, le verdier d'Europe, le chardonneret élégant, le bruant zizi, le tarier pâtre, le faucon crécelle) ou quasi menacées en France (la pie-grièche écorcheur) ;

→ dans les milieux boisés ou les vergers : des espèces communes typiquement forestières (mésange bleue, mésange charbonnière, mésange nonnette, pic épeiche, pinson des arbres, chouette hulotte...), d'autres qui présentent un statut de conservation défavorable (le pic noir, le pic mar, le pic épeichette, le bouvreuil pivoine, la tourterelle des bois, le milan noir, la bondrée apivore, le rougequeue à front blanc ...) ou quasi menacées en France (la fauvette des jardins, le pouillot fitis) ;

→ dans les milieux ouverts : l'alouette des champs et le bruant proyer ;

→ dans les milieux aquatiques ou humides : des espèces communes (canard colvert, la gallinule poule-d'eau, la rousserolle verderolle) et 2 espèces remarquables vulnérables ou quasi menacées en France (le martin-pêcheur d'Europe et le râle d'eau) ;

→ dans les milieux bâtis : des espèces communes (le moineau domestique, la tourterelle turque, le rougequeue noire...), des espèces remarquables quasi menacées en France (le martinet noire, l'hirondelle rustique, l'hirondelle des fenêtres).

En raison de la mosaïque d'habitats qu'il offre, le périmètre de l'étude présente donc une grande diversité d'espèces, dont certaines rares ou menacées à l'échelle nationale ou régionale. A noter que les vergers intensifs sont moins favorables à la reproduction de l'avifaune mais servent néanmoins de source de nourriture pour de nombreuses espèces.

6 – CHIROPTERES

Les écoutes actives au détecteurs d'ultrasons réalisées sur la zone d'étude ont montré que l'activité observée était faible à moyenne sans constat d'utilisation intense de chemins comme corridors de déplacement et de chasse.

Pour ce qui concerne l'habitat de chasse, les haies, petits bois, bosquets, ripisylves, prés et vergers traditionnels présentent un potentiel élevé. Les bois et étangs, présentent quant à eux un potentiel assez élevé. Le bâti, les terres arables et les vergers de production ne présentent qu'un potentiel faible. La carte page 65 de l'annexe 2 permet de visualiser le potentiel des habitats pour cette espèce.

5 espèces de chiroptères ont été recensés sur le périmètre d'étude (petit rhinolophe, murin à oreilles échancrées, noctule, pipistrelle et sérotine commune). Parmi elles, la noctule est une espèce classée vulnérable, la pipistrelle et la sérotine commune sont quant à elles quasi-menacées.

7 – AUTRES MAMMIFERES

Deux espèces remarquables, avec un enjeu élevé, ont été observées sur le terrain

→ le chat sauvage, qui fait l'objet d'une protection nationale par arrêté ministériel de 2007

→ le hérisson d'Europe, qui fait l'objet de la protection nationale par arrêté ministériel de 2007 mais qui est également protégé au niveau régional (déterminant de ZNIEFF de niveau 2.

8 – ENTOMOFAUNE

3 espèces d'insectes ont été répertoriées :

Les papillons :

Parmi les 35 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées, 4 sont patrimoniales (le flambé, la mélitée du plantain, l'azuré de l'ajonc et l'hespérie du brome). Le flambé et la mélitée du plantain étant quant à elles des espèces protégées au niveau régional puisque classées déterminante de ZNIEFF de niveau 2.

Les libellules :

Parmi les 15 espèces communes à très communes d'odonates recensées, 2 sont des espèces patrimoniales mais non protégées, il s'agit du leste sauvage et de l'aeschne isocèle.

Les nombreuses espèces observées témoignent d'une assez bonne diversité.

Les orthoptères

14 espèces de criquet (le criquet italien, l'oedipode turquoise, le criquet ensanglanté, le criquet de palène) et une espèce de mante religieuse ont été recensés lors des inventaires. Bien que non protégées en Lorraine, ces insectes sont cependant déterminants pour les ZNIEFF en Lorraine.

Ces observations sont l'indicateur du bon état écologique des milieux inventoriés.

9 – SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le niveau d'intérêt (majeur, élevé, assez élevé, moyen ou faible) des espèces ou habitats inventoriés répond à des critères spécifiques, déterminés au niveau national, régional ou départemental, qui permettent leur classement et par conséquent de mettre à jour les enjeux faunistiques et floristiques dans le projet d'aménagement foncier.

Ainsi, les inventaires complémentaires ont permis de déterminer que 2 secteurs présentent un enjeu majeur en raison de la multiplicité des habitats et des espèces d'intérêt présents sur ce périmètre.

Recommandations secteur 1 : il conviendra donc dans le nouveau parcellaire de préserver la mosaïque d'habitats en maintenant les prairies, haies, lisières boisées et les mares. Il peut être également envisager de favoriser la remise en prairie de la bande de culture le long du ruisseau (secteur 1) et veiller à ce que la mare ne soit pas comblée.



Recommandations secteur 2 : il est important de maintenir l'occupation du sol actuelle afin de préserver la diversité des espèces patrimoniales présentes, ce qui implique la conservation du boisement, des haies, des vergers traditionnels gérés de manière extensive et des mares et points d'eau.



La présentation des inventaires complémentaires étant terminée, Corinne BRUNELOT rappelle certains points importants aux membres de la commission, à savoir :

- l'arrêté préfectoral du 10/11/2016, définissant les prescriptions environnementales sur le périmètre de l'opération, avait alors déjà ciblé certains secteurs. Ces inventaires confortent donc les prescriptions environnementales de l'Etat.

- si le projet parcellaire et le programme des travaux connexes ne sont pas conformes à ces prescriptions ou si les compensations qui seront proposées par la CCAF ne sont pas suffisantes, l'Autorité Environnementale rendra un avis défavorable et le projet devra à nouveau être travaillé. Il ne pourra être soumis à enquête publique. Il est donc essentiel de travailler sur ces points particuliers.

Les membres de la CCAF sont invités à poser leurs questions suite à cette présentation ou à faire part de leurs remarques.

Question de monsieur Chenot: les exploitants dont les parcelles sont situées en zone sensible se verront-ils imposés des changements dans leur mode de culture ?

Réponse :

Monsieur Maury, de l'Atelier des Territoires, rappelle qu'il faut bien garder à l'esprit que le dossier sera soumis à une étude d'impact du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes qui devra proposer de minimiser/réduire les impacts du projet d'aménagement foncier.

Monsieur Girard, géomètre de l'opération en charge d'établir le nouveau projet parcellaire, ne sait pas ce que les services de l'Etat vont demander concernant les îlots d'exploitation d'un seul tenant.

Les représentants du PNRL précisent qu'un travail sur la pérennisation de la population de crapaud est en cours avec monsieur Chenot. Celui-ci consiste en l'établissement d'un mini plan de gestion qui permettra de prouver l'engagement dans le temps de l'exploitant et qui par ailleurs permettrait de ne pas avoir d'avis négatif des services de l'Etat. Il pourrait s'agir d'un bail (ou convention) environnemental sur 33 ou 99 ans rendant possible la préservation environnementale d'assurer un suivi. La convention pourrait être transmissible en cas de vente ou de transfert de la parcelle à un autre exploitant.

Monsieur Chenot demande quels seraient les avantages et risques liés à la mise en place d'une telle convention pour le propriétaire.

Le PNRL précise qu'une compensation financière (subvention ou autre) pour service environnemental (Etat-Europe) serait possible, des tests étant mis en place en ce moment. Ils précisent également qu'ils travaillent sur toutes les formes de compensations qui pourraient être mise en place ou à minima une défiscalisation (suppression de la taxe foncière sur le foncier non bâti) des parcelles concernées.

Par ailleurs, monsieur Maury rappelle que le PLUI est un outil qui existe et qui offre la possibilité de protéger certains éléments du périmètre de l'aménagement. Cet outil permettrait de rassurer les services de l'Etat sur la pérennisation des mesures environnementales de compensation.

Monsieur le maire précise que le PLUI en cours n'a pas travaillé sur les secteurs identifiés comme devant faire l'objet de mesures de protection environnementale.

Corinne Brunelot précise également que pour ce qui concerne les boisements à maintenir, un arrêté préfectoral de protection des boisements permettait la protection de bosquets. Cependant, le PLUI semble l'outil le plus indiqué pour pérenniser plusieurs kilomètres de haies/bosquets. Cela dit, la question du devenir de ces haies lorsque les exploitants auront pris possession de leurs nouvelles parcelles ? La solution serait de mettre au compte de la commune (emprise foncière communale) toutes les haies et éléments à conserver/protéger pour s'assurer de leur maintien.

Anne Philipczyk rappelle que le PLUI est encore en cours de réalisation, il est donc important de s'assurer que le plus important est prévu dans le document. L'étude environnementale complémentaire présenté au cours de cette réunion, permet de compléter le PLUI des zones à enjeux majeurs.

Monsieur Maury pense que si les secteurs à enjeux majeurs sont inscrits au PLUI, cela pourra donner une forme d'assurance du maintien de ces espaces constituant donc pour les services de l'Etat une preuve de pérennisation de ces zones spécifiques.

Monsieur Chenot tient à préciser que la problématique des haies et vergers anciens et qui ne sont plus productifs entraînent souvent un défaut d'entretien de ces zones, or cela entraîne le développement d'espèces nuisibles pour le maintien des espèces en place, voire leur disparition.

Monsieur Floquet précise que la replantation de haies le long des vergers (mirabelliers pour ce qui le concerne) est déjà une obligation.

Anne Philipczyk précise qu'il est important de regarder secteur par secteur pour réorganiser le travail sur ces parcelles. Peut-être serai-il envisageable de laisser des bandes enherbées dans les parcelles.

Monsieur Floquet fait remarquer qu'il ne faut pas perdre de vue que les producteurs doivent pouvoir continuer à exploiter leurs vergers.

Monsieur Girard présente la carte des exploitation de l'avant-projet parcellaire. Plusieurs bandes boisées ponctuant le périmètre (par le jeu des prélèvements) sont déjà prévues. Cependant, cela suffira-t-il aux services de l'Etat et seront-elle correctement implantées.

Monsieur Maury s'interroge sur l'évolution de l'occupation du sol avec la nouvelle distribution. Notamment pour ce qui concerne les 3 grands îlots d'exploitation (Chenot-Marin-Floquet). Il est important de travailler avec chacun des exploitants afin de déterminer ce qu'ils souhaitent faire de leur parcelles/îlots et ensuite l'inscrire dans le PLUI pour s'assurer du maintien des zones à enjeu environnemental.

Monsieur Mathieu se demande s'il serait envisageable de trouver des compensations à l'aménagement en dehors du périmètre de l'opération, comme par exemple des parcelles appartenant à la communauté de communes du Toulois.

Corinne BRUNELLOT avertit que si les services de l'Etat ne sont pas, à priori, opposés à ces compensations hors périmètre, le code rural et de la pêche maritime impose que les compensations doivent être réalisées dans le périmètre d'aménagement. Elle rappelle d'ailleurs que les plantations sont subventionnées si celles-ci sont comprises dans le périmètre de l'opération (règlement départemental).

Aussi, elle propose, à minima, qu'une travail sur des ORE (Orientations Réelles Environnementales) sur les 4 plus grands îlots puisque ceux-ci sont situés dans des secteurs à enjeux.

Corinne Brunelot souligne l'importance de travailler sur les grands îlots d'exploitation et plus particulièrement sur comment réduire ou compenser l'impact de l'aménagement.

Monsieur Floquet s'interroge sur l'intérêt pour les maraîchers et producteurs de fruits de ne pas pouvoir défricher le bois qui a avancé dans les parcelles. Il rappelle que non seulement ce n'était pas des bois mais en plus ces secteurs sont devenus des zones à intérêt environnemental élevé.

Monsieur Girard, au regard de l'avant-projet des îlots d'exploitation, demande aux propriétaires concernés présents s'ils souhaitent conserver leurs parcelles sachant que celles-ci présentent désormais un intérêt environnemental élevé. Ceux-ci expliquent qu'en l'état, ils ne le souhaitent pas puisque le défrichage de la nouvelle zone boisée n'est pas autorisé. Ces parcelles ne présentent donc aucun intérêt si celles-ci doivent être maintenues dans leur état d'enfrichement/boisement actuel.

Corinne Brunelot rappelle que la compensation doit avoir un intérêt environnemental et non pas compenser pour compenser.

Laurent Godé du PNRL explique que cette grande diversité des espèces (faunistiques et floristiques) existe de par l'importance de la mosaïque des paysages. Il rappelle que le but n'est pas d'interdire le défrichage de ces zones mais de maintenir cette mosaïque. La question qui est posée est comment montrer aux services de l'Etat que cette mosaïque va être conservée dans le document final et qu'il faut regarder le projet parcellaire dans sa globalité et non pas îlot par îlot.

Corinne Brunelot explique l'importance de voir avec chaque exploitant ce qu'il est prêt à mettre en place. Il est donc décidé d'organiser des réunions de travail afin d'avancer sur ce point. Les services du département se chargeront de leur organisation.

* * * * *

Corinne Brunelot fait état d'un second point à aborder, notamment celui du projet de chemin sur le secteur de la prairie vers la commune de Lucey (prévu dans le COAD). Il est à noter que ce chemin n'a pas d'existence cadastrale.

La problématique est la continuité de ce chemin puisqu'une partie de ce chemin a été supprimée lors d'un précédent remembrement sur la commune de Trondes. Les usagers passent donc dans une parcelle privée pour rejoindre Lucey sans l'accord du propriétaire. La continuité des chemins n'est plus assurée.

Monsieur Chenot rappelle que ce qui est prévu est un chemin de randonnée dont l'emprise sera moins large que le chemin initial. Il ne s'agit aucunement d'un chemin d'exploitation.

Monsieur Mathieu fait remarque qu'il n'est plus possible de se rendre à pied de Lagney à Lucey. Il est important de permettre le passage des personnes pour éviter qu'elles n'empruntent la route.

Corinne Brunelot, propose donc d'envisager la création d'un chemin cadastré enherbé.

Monsieur Girard, propose la création d'un chemin à angle droit dans la parcelle afin de maintenir la haie qui la borde en place. Il précise que le propriétaire de la parcelle concerné étant mono-parcellaire, le code rural et de la pêche maritime oblige à une réattribution de la parcelle en l'état.

Corinne Brunelot rappelle que la zone où le chemin doit être créé est identifiée à très fort enjeu environnemental. Les services de l'Etat seront donc vigilants à ce qui sera projeté en termes de travaux par la CCAF.

Pour résumer quant au travail à mener sur les îlots d'exploitation :

- agriculteurs exploitants concernés : messieurs CHENOT, FLOQUET et MARIN
- chaque agriculteur sera destinataire de zooms du plan de l'avant-projet des îlots d'exploitation qui serviront de base argumentaire pour l'étude d'impact
- sur chaque îlot inventorié ce qui est existant et qui pourra être préservé
- identifier les moyens à disposition de chaque futur îlot : compensations (bande enherbée, haie ...)

Monsieur Mathieu tient à préciser qu'il serait opportun de travailler avec tous les propriétaires, et pas seulement les exploitants agricoles, car ils sont également soumis aux différentes contraintes environnementales.

Corinne Brunelot l'informe que ce travail sera réalisé au stade de l'avant-projet, notamment lors de la consultation officielle menée par le géomètre. Cependant, monsieur GIRARD informe qu'il est trop tôt pour lancer cette phase de travail. En prévision de celle-ci, la commune transmettra la liste des propriétaires de surfaces importantes afin de pouvoir travailler avec eux de la même façon qu'avec les agriculteurs (travail avec le bureau d'études et le géomètre sur la préservation d'éléments environnementaux et, le cas échéant, les compensations à mettre en place.

Par ailleurs, monsieur Mathieu informe que la commune dispose d'un délai de 2 mois pour valider le PLUI en cours et souhaite qu'une réunion d'information à destination des conseillers municipaux soit organisée afin qu'ils puissent proposer des modifications si besoin est.

Il demande également la mise en place d'une réunion d'information à destination de tous les propriétaires concernés par le projet d'aménagement foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Claude BESANÇON, président, lève la séance à 11h20.

Le procès-verbal de délibération de la commission communale sera affiché pour une durée d'au moins 15 jours en mairie de LAGNEY et de LUCEY.

<p>Le président de la CCAF,</p>  <p>Claude BESANÇON</p>	<p>La secrétaire de la CCAF,</p>  <p>Laetitia AUBERTIN</p>
--	--

FEUILLE D'EMARGEMENT

MEMBRES	Titulaire	Suppléant	Vote périodique	Emargement	Excusé
Monsieur Claude BESANCON Commissaire Enquêteur	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard CHENOT Maire	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jacques MATHIEU Conseiller Municipal	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Laurent PERRETTE Conseiller Municipal		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Logan MATHIOT Conseiller Municipal		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Pascal CHENOT Propriétaire Foncier	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Bogdan LJLEWICZ Propriétaire Foncier <i>becho, kal</i>	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Colette LANterne Propriétaire Foncier	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Denis MARCHAL Propriétaire Foncier		X	<input type="checkbox"/>		
Madame Marie Yvonne PETITFOUR Propriétaire Foncier		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Julien MARIN Exploitant Agricole	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Eric FLOQUET Exploitant Agricole	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Henri SOYER Exploitant Agricole	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Gérard OESCH Exploitant Agricole		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Joël LABUSSTIERE Exploitant Agricole		X	<input type="checkbox"/>		
Madame Corinne LALANCE Conseillère Départementale	X		<input type="checkbox"/>		Exc.
Monsieur Jean LOCTIN Conseiller Départemental		X	<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Claude NOEL POPN	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Serge MITTAUT POPN	X		<input type="checkbox"/>		
Monsieur Damien AUMAITRE POPN	X		<input type="checkbox"/>		
Monsieur Bernard BRODIER POPN		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Claude GUTILLERME POPN		X	<input type="checkbox"/>		
Monsieur Gérard SEGALT POPN		X	<input type="checkbox"/>		

Monsieur Christophe BOUHOVI Finances Publiques	X		<input type="checkbox"/>		
Monsieur José LOUBEAU I.N.A.O	X		<input type="checkbox"/>		Exc
Madame Anne PHILIPCZYK Représentant du PNRL	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Corinne BRUNELOT Fonctionnaire	X		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Mathieu KEYSER Fonctionnaire	X		<input type="checkbox"/>		Exc.
Madame Lætitia AUBERTIN Fonctionnaire		X	<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Fanny BECKER Fonctionnaire		X	<input type="checkbox"/>		Exc
Monsieur GIRARD Géomètre					
Monsieur MAURY Atelier des Territoires					

M. GOSÉ Laurent

ANAL.

SALMON Lisa

Atelier des territoires